



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de février à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COMBIS Didier, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2022.

Nombre de conseillers :

- ◇ en exercice : 15
- ◇ présents : 13
- ◇ votants : 15

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, BOUSSIEUX Philippe, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, BASTIDE Patrick, SPERANDIO Marc, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, PERTUISET Jean François, ALARD Bruno, MALET Thierry.

Absents excusés : MARTINEZ Jean-Claude (a donné procuration à M. JEANFREU Christiane), BELOTTI Magali (a donné procuration à M. CANCIAN Pierre).

Secrétaire de séance : CAMPS Delphine.

Résiliation du mandat de gérance n° 84 confié à l'agence SPHERE :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de PROCÉDER à la résiliation** du mandat de gérance n° 84, conclu avec à l'agence Sphère (SIREN 513 099 135), domiciliée 2, Esplanade François Mitterrand 11 300 LIMOUX ; **à compter du 5 Juin 2022** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que la délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

- 14 pour
- 0 contre
- 1 abstention

Inscription du chemin des cabanes au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et s'engage :
 - à accepter le balisage des sentiers
 - à leur conserver un caractère ouvert au public
 - à ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Affiché le 22 février 2022

Le Maire,

Didier COMBIS

